

Spéciale Plan Local d'Urbanisme

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté du 4 novembre 2016, Madame le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du PLU et le zonage d'assainissement de la commune de VIEILLE-TOULOUSE.

Elle se déroulera du **Mercredi 30 Novembre 2016 à 8h30** au **Vendredi 6 Janvier 2017 à 16h30**, soit pendant 38 jours consécutifs.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par le Président du Tribunal administratif de TOULOUSE :

- Membre titulaire : Madame Myriam DE BALORRE, exerçant la profession d'exploitante agricole
- Membre suppléant : Madame Noëlle PAGES, directrice d'école à la retraite

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de VIEILLE-TOULOUSE, aux dates suivantes :

- **Le Mercredi 30 Novembre 2016 de 8h30 à 11h30**
- **Le Lundi 12 Décembre 2016 de 16h à 19h**
- **Le Vendredi 6 Janvier 2017 de 13h30 à 16h30**

Les pièces des dossiers seront tenues à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, en Mairie de VIEILLE-TOULOUSE : 12 rue du Village - 31320 VIEILLE-TOULOUSE

Les dossiers d'enquête seront également consultables sur le site de la Mairie de VIEILLE-TOULOUSE : www.vieille-toulouse.fr

Des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, qui pourra y consigner ses observations et remarques, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours d'ouverture de la Mairie de VIEILLE-TOULOUSE :

- Le Lundi de 14h à 19h
- Du Mardi au Vendredi de 8h30 à 11h30

Toute remarque ou observation pourra également être adressée avec la mention « enquête publique PLU » ou « enquête publique Zonage d'Assainissement », et devra parvenir, pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur:

- Par écrit et sous enveloppe fermée : Mairie de VIEILLE-TOULOUSE, à l'attention du commissaire enquêteur, 12 rue du Village - 31320 VIEILLE-TOULOUSE
 - Par voie électronique : plu.enquetepublique@vieille-toulouse.fr , à l'attention du commissaire enquêteur
- Les remarques et observations reçues sous ces deux formes seront adjointes au registre d'enquête dédié.

Toute information relative au projet de PLU ou/et de Zonage d'Assainissement peut être obtenu auprès de la Mairie.

Au terme de l'enquête publique :

- Il appartiendra au conseil municipal de la mairie de VIEILLE-TOULOUSE d'approuver le PLU
- Le rapport de la commission d'enquête sera tenu à la disposition du public, pendant 1 an, à la Mairie de VIEILLE-TOULOUSE.